



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

**Collaboration internationale – Collaboration du Secrétariat de la CIPV
avec les organisations pertinentes**

Point 14 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. En 2016, le Secrétariat a collaboré avec plusieurs organisations. Les principales activités de collaboration sont présentées ci-après, classées par ordre alphabétique.
2. Le **Codex Alimentarius** a continué de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV sur le fonctionnement du système de mise en ligne des observations, un outil en ligne qui offre aux points de contact une plateforme normalisée sur laquelle présenter leurs observations relatives aux projets de normes et qui améliore ainsi la transparence et le caractère inclusif du processus d'établissement de normes.
3. De plus, le fonctionnaire principal chargé des normes du Secrétariat de la CIPV a participé à la réunion du groupe de travail physique sur les travaux du Codex Alimentarius relatifs à la résistance aux antimicrobiens, tenue à Londres du 29 novembre au 2 décembre 2016, afin de donner des indications pour la création d'un groupe spécial du Codex sur ce thème. Le fonctionnaire a souligné que les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) pouvaient contribuer à cette action mondiale en travaillant avec d'autres organisations nationales compétentes à l'élaboration de plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens.
4. Enfin, des informations sont échangées régulièrement avec le Secrétariat du Codex sur les pratiques optimales, les avis et l'expérience des usagers concernant les plateformes informatiques, les médias sociaux et les outils et procédures de communication, ce qui améliore l'efficacité et est intéressant pour les deux organisations.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. La **Convention sur la diversité biologique (CDB)** continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat a participé à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, tenue à Cancun au Mexique. Cette réunion ne concerne pas seulement la gouvernance de la CDB (treizième conférence des Parties – COP13) mais aussi la gouvernance du Protocole de Nagoya (Accès et partage des avantages, deuxième Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (COP-MOP2)) et du Protocole de Carthagène (organismes vivants modifiés (OVM), COP-MOP8). Il a été noté que le Secrétariat de la CDB collaborait intensément avec la communauté de la CIPV, notamment pour traiter les questions concernant la gestion et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, désignées habituellement par la communauté de la CIPV sous le nom d'organismes nuisibles, et pour fournir des indications relatives à l'évaluation des risques associés aux OVM. À cette réunion, les Parties à la CDB ont examiné les autres mesures à prendre pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et ainsi contribuer à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 9 pour la biodiversité, ainsi que de la cible 8 de l'Objectif de développement durable 15 relative à ces espèces. Les débats consacrés à la gestion du commerce en ligne des espèces vivantes et à l'emploi des agents de lutte biologique contre les espèces exotiques envahissantes ont revêtu un intérêt particulier pour les parties contractantes à la CIPV. Les discussions se poursuivent quant à savoir si les indications doivent être harmonisées avec les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) ou être simplement disponibles pour utilisation.

6. Les Parties à la CDB emploient progressivement le cadre de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris la CIPV, en désignant les espèces exotiques envahissantes comme des articles/organismes nuisibles réglementés. Les mesures de lutte contre les organismes nuisibles agricoles qui ont été mises au point ne sont ni simples ni faciles à utiliser directement par les clients de la CDB, et le Secrétaire de la CDB continue à chercher des ressources pour élaborer un manuel explicatif à l'intention des environmentalistes sur la façon de mieux utiliser les NIMP.

7. Les Parties à la CDB exhortent les pays à faire davantage pour traiter les problèmes liés à la biodiversité de portée mondiale et ont invité les parties contractantes à la CIPV à collaborer à cette fin. Plusieurs décisions¹ supposent une collaboration des secrétariats de la CDB et de la CIPV et constituent des demandes directes adressées à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Ces décisions seront succinctement présentées dans le rapport écrit communiqué par la CDB (au titre du point 14.2 de l'ordre du jour).

8. Les secrétariats de la CIPV et de la CDB s'emploient actuellement à mettre à jour le plan de travail conjoint.

9. Établissement de liens plus étroits avec l'Initiative taxonomique mondiale de la CDB. Un représentant du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic a poursuivi le dialogue établi avec cette initiative concernant l'intérêt mutuel pour les codes barres génétiques exprimé par la CIPV et l'initiative notamment à des fins de validation et de vérification de certaines données. Des spécialistes participant à l'Initiative taxonomique mondiale par l'intermédiaire du centre d'identification taxonomique «Expertise Centre for Taxonomic Identification» ont été une nouvelle fois invités à formuler des observations sur les projets de protocoles de diagnostic de la CIPV pendant la période de consultation d'experts. On trouvera un complément d'information sur le site web de l'Initiative taxonomique mondiale².

10. Le Secrétariat continue de participer au Groupe de liaison sur la biodiversité qui a été créé par la CDB en vue de faciliter la collaboration entre divers organismes ayant un mandat commun. Le personnel du Secrétariat a participé à plusieurs réunions au cours desquelles il a été possible de

¹ Décisions de la CDB COP 13 (notamment les décisions: XIII/3 (intégration de la biodiversité dans tous les secteurs), XIII/13 (espèces exotiques envahissantes), XIII/24 (coopération), XIII/21 (Fonds pour l'environnement mondial) et XIII/27 (établissement de rapports nationaux): <https://www.cbd.int/conferences/2016/cop-13/documents>.

² Site web de l'Initiative taxonomique mondiale: <https://www.cbd.int/gti/>.

promouvoir l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) et d'établir avec d'autres organisations des liens qui ont débouché sur de nouvelles collaborations pour la mise en place des composantes du projet ePhyto. On trouvera le texte intégral des rapports relatifs aux réunions antérieures sur le site web du Groupe de liaison sur la biodiversité³.

11. Le Secrétariat continue aussi de participer au **Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes**⁴, initialement créé à la demande de la CDB. La septième réunion du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes a eu lieu sous la forme d'une conférence téléphonique avant la tenue de la COP13 à Cancun (Mexique), accueillie par le Secrétariat de la CDB. Le groupe a estimé qu'il fallait intensifier les collaborations ayant trait au renforcement des capacités. Dans ce contexte, le Secrétariat de la CIPV a été encouragé à continuer d'explorer les initiatives de renforcement des capacités susceptibles d'avoir des incidences à la fois sur l'environnement et sur l'agriculture dans le contexte phytosanitaire, pour contribuer à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs.

12. Le **Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)** a organisé en marge de sa quarante-troisième session une manifestation intitulée «*Stop those pests! – Plant health's essential role in eradicating hunger and eliminating poverty*» (Arrêtez les organismes nuisibles! – Le rôle essentiel joué par la santé des plantes dans l'éradication de la faim et l'élimination de la pauvreté)⁵. Cette manifestation parallèle était conjointement accueillie par le Secrétariat de la CIPV et le ministère australien de l'agriculture et de l'eau. Le Secrétariat a collaboré avec des orateurs de CAB International, de l'Institut pour la protection durable des plantes et du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) du Conseil national de la recherche italien, et de la Division mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

13. Le **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)** a collaboré avec le Secrétariat de la CIPV sur plusieurs projets. En avril 2016, le CIHEAM, la CIPV et la FAO ont organisé conjointement l'atelier international sur *Xylella fastidiosa* au CIHEAM à Bari (Italie), avec l'appui de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). Plus de 140 participants venus de 36 pays et huit organisations internationales et régionales ont assisté à l'atelier. Le CIHEAM a aussi mis ses spécialistes à disposition aux fins de la mise au point du programme pilote de la CIPV sur la surveillance. Une formation intensive sur la CIPV et les questions phytosanitaires est également en cours d'élaboration dans le cadre du programme traitant des technologies de protection intégrée durable pour les cultures fruitières et légumières méditerranéennes.

14. L'**Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)** continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne l'élaboration de protocoles de diagnostic applicables à des organismes nuisibles réglementés. L'OEPP avait l'un de ses experts invité à la réunion du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic de juillet 2016, et par ailleurs, elle a un membre qui siège dans le groupe technique et elle envoie des spécialistes dans divers groupes de rédaction de protocoles de diagnostic.

15. **Organisations du secteur des grains.** Le Secrétariat de la CIPV a collaboré avec la Coalition internationale du commerce des céréales (IGTC), Pulses Canada et Australian Grain Trade pour la rédaction de la norme sur les déplacements internationaux de grains. Outre sa contribution à l'élaboration du projet de norme sur les déplacements internationaux de grains, l'IGTC a aussi activement participé au projet ePhyto. Elle a été le chef de file de la création d'un groupe consultatif

³ Page web du Groupe de liaison sur la biodiversité: <https://www.cbd.int/2011-2020/actors/blg>.

⁴ Site web du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes: <https://www.cbd.int/ias/lg/>.

⁵ On trouvera des liens vers les présentations des manifestations organisées en marge de la session du CSA à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/themes/food-security/>.

sectoriel informel au service du projet ePhyto et a fait partie des principaux artisans de la mise en place de la plateforme et du système générique.

16. La **division mixte Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)/ FAO** a collaboré avec le Secrétariat de la CIPV pour appuyer la réorganisation de l'ensemble des normes de la CIPV sur les mouches des fruits. Des travaux sont en cours pour établir sous sa forme définitive un accord de collaboration entre le Secrétariat de la CIPV et la division conjointe AIEA/FAO. Celle-ci présentera des informations plus détaillées au titre du point 14.2 de l'ordre du jour.

17. L'**Organisation maritime internationale (OMI)** a collaboré avec le Secrétariat de la CIPV et, à l'occasion d'une séance spéciale consacrée aux conteneurs maritimes lors de la onzième session de la CMP (2016), a fait une présentation à ce sujet avec plusieurs autres orateurs (Association des propriétaires de conteneurs, ETS Consulting (ayant coordonné l'élaboration du Code), statisticiens et représentants de deux ONPV). La CMP a reconnu que la mise en œuvre, tant du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) établi par l'OMI, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), que de la recommandation CPM 10/2015_01 sur les conteneurs maritimes, contribuerait à réduire les risques de contamination des conteneurs maritimes. La CMP a aussi prié le Bureau (à sa réunion de juin 2016) d'envisager l'élaboration d'une série de mesures complémentaires (voir le document de la CMP établi par le Secrétariat de la CIPV au titre du point 8.6 de l'ordre du jour).

18. Le Comité de sécurité maritime a tenu sa quatre-vingt-seizième session en mai 2016 au siège de l'OMI, à Londres (Royaume-Uni). Le Secrétariat de la CIPV a élaboré un document qui a été présenté à cette réunion. Le document faisait un point sur les activités menées dans le cadre de la CIPV aux fins d'une réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs maritimes.

19. Le **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers**⁶ a organisé à Victoria (Canada) une réunion de son comité directeur à laquelle le Secrétariat de la CIPV a assisté. Les participants ont examiné l'avenir du Groupe de recherche et ont défini un plan à court terme qui permettra de donner une plus large place à la collaboration avec la CMP et tous les organes subsidiaires et ce, dans tous les domaines d'activité du Secrétariat. Les participants ont également élaboré le mandat et le règlement intérieur du Groupe de recherche, sont convenus d'un plan de succession pour la désignation d'une nouvelle équipe dirigeante et ont présenté au Président de la CMP une lettre adressée au Bureau de la CMP demandant l'établissement d'un accord de partenariat écrit.

20. L'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** collabore avec le Secrétariat de la CIPV dans le cadre du groupe de travail 4 chargé de la rédaction de la norme ISO/TC 34/SC 16/ 13484 – Analyse de biomarqueurs moléculaires: Exigences générales pour la réalisation d'analyses utilisant la biologie moléculaire pour la détection et l'identification des organismes nuisibles aux végétaux. Le Secrétariat qui jouit du statut d'observateur dans ce groupe veille à ce que la norme ISO soit compatible avec les normes de la CIPV. Cette norme ISO actuellement soumise au processus de vote peut faire l'objet d'observations des pays membres de l'ISO jusqu'au 23 février 2017. Les parties prenantes intéressées peuvent souhaiter suivre l'élaboration de cette norme ISO et envoyer des observations par l'intermédiaire de leur point de contact ISO national. Il est important de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue que les normes ISO n'étaient pas obligatoires pour la mise en œuvre des NIMP et que, dans le domaine phytosanitaire, les NIMP primaient sur les normes ISO.

21. L'**Organisation nord-américaine pour la protection des plantes** a collaboré avec le Secrétariat de la CIPV aux fins de l'élaboration de matériel d'information sur la terminologie phytosanitaire.

22. **Secrétariat de l'ozone** – Le Secrétariat de la CIPV s'est encore rapproché du Secrétariat de l'ozone (Protocole de Montréal) avec lequel la CIPV a conclu un protocole d'accord. Celui-ci vise à promouvoir et faciliter la collaboration entre le Protocole de Montréal et la CIPV au moyen de la

⁶ Site web du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers: <https://www.ippc.int/en/liason/organizations/internationalforestryquarantineresearchgroup/>.

participation conjointe d'experts techniques dans les groupes et comités techniques relevant des deux traités, notamment le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires et le Groupe de travail d'experts sur les traitements susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle, afin que la communication et les avis qui sont donnés soient cohérents avec les finalités des deux accords. Le fait qu'un membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires siège également au Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle permet de concrétiser cette collaboration. L'objectif du Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle est de conseiller les Parties au Protocole de Montréal sur les traitements susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle à diverses fins, y compris la quarantaine avant expédition, sur les activités de recherche et de développement connexes et sur l'adoption de traitements de remplacement. En outre, chaque année, le Comité examine les nominations relatives aux exemptions pour utilisation critique. Les membres du Comité sont des experts indépendants provenant de divers pays de toutes les parties du monde. Les 11 projets de traitements phytosanitaires de la CIPV annexés à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*) qui sont présentés à la CMP à sa douzième session pour adoption, s'ajouteront à l'ensemble de traitements phytosanitaires susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle.

23. Le **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (PMRG)**, anciennement appelé Groupe d'experts sur les traitements phytosanitaires thermiques, interagit avec le Secrétariat. La création de ce groupe a été le fruit d'une consultation d'experts sur les traitements par le froid, organisée en 2013 par l'Unité chargée de l'établissement des normes. Le PMRG est un groupe indépendant de chercheurs travaillant sur les traitements phytosanitaires, qui a créé un forum où il est possible de traiter, dans le cadre de débats et de recherches menées en collaboration, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. 17. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires travaille en concertation avec le PMRG pour tenter de résoudre les problèmes techniques, faciliter la mise en commun des données entre chercheurs présentant des traitements et favoriser les recherches menées en collaboration qui doivent étayer les traitements phytosanitaires. La prochaine réunion du PMRG se tiendra du 10 au 13 juillet 2017 à Wageningen (Pays-Bas). On trouvera un complément d'information au sujet du PMRG sur le Portail phytosanitaire international (PPI)⁷.

24. L'**Organisation mondiale des douanes (OMD)** et le Secrétariat de la CIPV ont pris des mesures pour resserrer leurs liens sur trois questions spécifiques qui intéressent les deux organisations: l'Accord sur la facilitation des échanges qui sera bientôt ratifié, la mise en service de systèmes de guichet unique aux frontières de nombreux pays et la mise en place du système ePhyto de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV a participé à des réunions du Groupe de travail de l'OMD chargé d'examiner l'Accord sur la facilitation des échanges (et a notamment fait une présentation) et l'OMD est représentée dans le Comité consultatif du projet ePhyto.

25. S'agissant de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**, le Secrétariat de la CIPV a continué de remplir son rôle en tant que l'une des trois organisations sœurs reconnues dans l'Accord SPS et, en cette qualité, il participe régulièrement aux réunions du Comité SPS. De plus, le Secrétariat a mis à disposition ses experts et ses connaissances dans un certain nombre de programmes de formation de l'OMC sur le cadre SPS, au siège de l'OMC et dans le monde entier. En qualité de Membre de la FAO, partenaire originale du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, le Secrétariat est également un participant à part entière du groupe de travail du Fonds chargé d'examiner les propositions de projets soumises pour financement.

⁷ Site web du PMRG: <https://www.ippc.int/en/liason/organizations/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.